

• PROJET PÉDAGOGIQUE MAISON DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

1/ MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

1.1/ Liens avec le Projet Educatif Municipal

Le projet pédagogique des accueils périscolaires du soir menés par la MCL s'inscrit dans le cadre du projet éducatif de territoire messin dont les objectifs sont les suivants :

- Etablir une continuité avec le soutien et les actions éducatives de qualité développées par la municipalité en direction des écoles.
- Rendre les services périscolaires accessibles à tous dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires mise en place par le gouvernement depuis 2013.
- Améliorer, au fil du temps, la dynamique autour de cette réforme en étendant le temps de l'accueil périscolaire du soir.
- Marquer une continuité dans la cohésion avec les différents partenaires tant éducatifs que financiers : l'Ecole, dans le cadre de sa refondation, la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.
- S'inscrire dans une démarche de co-éducation, avec les acteurs de la communauté éducative : les parents, les enseignants et les associations, en laissant une part à l'expérimentation et aux nouveaux projets.

Le Projet Educatif Territorial se veut porteur de la réussite conjointe de tous les partenaires par un renforcement du dialogue entre les différentes instances de la communauté éducative, par l'amélioration de la prise en charge des enfants, et la meilleure articulation des différents temps de l'enfant et de fait, d'un meilleur service périscolaire, en vue de la réussite éducative de tous les jeunes messins, au travers des spécificités de leur quartiers et écoles.

La consultation et l'évaluation régulière, par tous les partenaires, conféreront à ce projet une évolution permanente, sur la base d'un cap et d'objectifs précis.

1.2/ Liens avec le Projet Educatif de la MCL

La MCL (Maison de la Culture et des Loisirs), en tant que membre du réseau des MJC, et en tant qu'acteur inscrit dans le cadre du PEDT, contribue à la co-éducation des enfants de son quartier.

La MCL revendique les objectifs éducatifs suivants :

- Assurer l'épanouissement de l'enfant
- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité
- Développer l'autonomie de l'enfant dans le respect des autres
- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et l'expression de la diversité
- Développer le sens critique et civique
- Créer du lien avec les familles

Ces objectifs se traduiront par une approche pédagogique favorisant les pratiques artistiques. Cela passera par une écoute active des adultes encadrants et intervenants afin de développer la créativité de l'enfant. L'adulte se placera en tant qu'accompagnateur actif des apprentissages de l'enfant, sans être le seul détenteur du savoir.

Ces objectifs et leur déclinaison par les pratiques artistiques sont transversaux à l'ensemble des secteurs relevant du jeune public sur lesquels intervient la MCL. Ainsi, nous souhaitons aboutir à une cohérence pédagogique entre nos animations périscolaires, nos stages artistiques enfants, nos accueils collectifs de mineurs en période de vacances, nos activités régulières en direction des enfants et des jeunes et nos propositions d'animations estivales. De nombreux intervenants de la MCL, spécialisés dans des domaines artistiques variés et complémentaires, sont susceptibles d'intervenir dans ce cadre et sur ces différentes actions.

Par ailleurs, des outils tels que la coopération, les animations collectives, les projets de groupe, l'apprentissage de la vie quotidienne, la découverte du monde au travers de jeux et d'explorations de terrains, seront privilégiés pour atteindre nos objectifs.

Bâtir un lien étroit avec les familles et les impliquer dans l'accompagnement à la réussite et l'épanouissement de leurs enfants est également un facteur majeur pour atteindre les objectifs éducatifs de la MCL.

2/ MOYENS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Afin de rompre avec le rythme scolaire, il est important, à fortiori si les enfants sont accueillis dans les locaux de l'école, que ces derniers soient dédiés uniquement à un usage périscolaire.

Après visite de l'école du Fort Moselle et de l'Ecole de Isles, ces espaces ont été prédéfinis et correspondent à ce critère de rupture avec « l'espace scolaire habituel » des enfants.

Les salles pourvues de tables et de chaises adaptées à l'âge des enfants, d'armoires et autres rangements connus des enfants, sont aménagées pour le temps périscolaire de façon conviviale.

L'espace sera composé de différents sous espaces, permettant aux enfants de les identifier clairement, d'en faire des repères rassurants. Il s'agira d'espaces conviviaux dans lesquels ils auront envie d'évoluer.

Ils permettront d'y organiser des moments réservés à des pratiques libres, partagées ou à vivre pour soi, ainsi que des ateliers conduits en sous groupe selon les moyens humains et les possibilités offertes par les espaces mis à disposition.

Ceux-ci seront organisés de façon à favoriser la participation des enfants aux différentes étapes du projet (ateliers / temps calme), dans des conditions optimales, en fonction des différentes tranches d'âges et selon des critères de sécurité.

Un espace dédié au temps calme est pourvu de mobilier type « fauteuils confortables » à la taille des enfants, à proximité d'un espace livres. Un espace également assez grand pourra être aménagé comme espace de relaxation. Afin que les enfants soient également acteurs dans les différents espaces et comprennent comment y évoluer, un balisage réalisé par eux avec l'aide des animateurs pourra être mis en place.

Un espace « cahier de texte », pour les enfants qui souhaitent pouvoir relire au calme des leçons sera également prévu.

Des espaces plus grand, dédiés aux activités, sont aménagés sous forme d'îlots, regroupant des tables pour des groupes de 6 à 8 enfants. S'y déroulent avec les intervenants ou les animateurs les activités plastiques, manuelles et de dessin. Ces lieux servent aussi au moment du goûter. Un espace d'accrochage et de stockage dédié aux réalisations des enfants est prévu.

Afin d'être toujours à l'écoute des besoins des enfants, il sera possible pour les animateurs de se réunir en un temps de concertation avec ces derniers afin de modifier certains espaces pour les rendre plus adaptés, plus conviviaux.

Un espace dédié au rangement des sacs de classe des enfants et des vestes sont prévus à l'entrée des salles.

Aucun espace ne sera intégralement clos, ceci afin de faciliter la circulation rapide des enfants en cas d'urgence et la facilité de surveillance des animateurs.

Enfin, les espaces extérieurs ne seront autres que les cours respectives des établissements. Ils sont utilisés en fonction des activités prévues, du temps et des nécessités décidées par l'équipe d'animation. Le goûter peut y être pris.

Les locaux sanitaires extérieurs et/ou intérieurs sont proches des locaux de l'accueil périscolaire.

- **ECOLE PRIMAIRE FORT MOSELLE :**

Espaces d'accueil et nombre d'enfants accueillis :

Espaces réservés à l'accueil périscolaire des enfants de maternelle et d'élémentaire (jusqu'à environ 20 enfants peuvent y être accueillis, 10 enfants maternelle et 10 élémentaire maximum) :

- **Salle située dans l'enceinte de l'école** (adjacente au hall) dans laquelle sont accueillis les enfants de maternelle et d'élémentaire, (environ 10 enfants par niveau au maximum)
- **Hall** de l'école.
- **Cour d'école**
- **Sanitaires** extérieurs, à proximité de la salle d'accueil et intérieurs utilisés au moment de la prise en charge des enfants
- **Un point d'eau** est situé dans la salle

L'espace entièrement dédié à l'accueil périscolaire est équipé de mobilier neuf et adapté à l'accueil d'enfants de 3 à 11 ans.

Pour récupérer leur(s) enfant(s), les familles sonnent à la porte de l'école qui se situe face à la salle d'accueil, à l'extrémité du hall.

- **ECOLE PRIMAIRE LES ISLES :**

Espaces d'accueil et nombre d'enfants accueillis :

- **Espaces réservés à l'accueil périscolaire des enfants de maternelle** (jusqu'à 20 enfants maximum peuvent y être accueillis) :

- **Pavillon situé dans l'enceinte de l'école**, entièrement dédié à l'accueil périscolaire des enfants de maternelle. Il comporte **trois salles** et des **sanitaires comprenant un point d'eau** : un couloir traverse le pavillon de la porte d'entrée à la sortie de secours. Il donne d'un côté (à droite) sur une pièce et les sanitaires séparés et de l'autre côté (à gauche) se trouvent deux pièces communicantes.

Pour récupérer leur(s) enfant(s), les familles sonnent à la porte du pavillon.

- **Espace réservé à l'accueil périscolaire des enfants d'élémentaire**(jusqu'à 28 enfants maximum peuvent y être accueillis) :

- **Trois salles contigües et communicantes situées au premier étage de l'école élémentaire** Anciennement des salles de classe aménagées pour l'accueil périscolaire, réservées exclusivement à l'accueil des enfants d'élémentaire.
- **Préau**
- **Cour de l'école**
- **Sanitaires** à proximité des salles d'accueil au rez de chaussé et sous le préau.
- **Des points d'eau** sont situés dans le couloir à l'entrée de chacune des trois salles communicant entre elles.

Pour récupérer leur(s) enfant(s), les familles sonnent à la porte de l'école équipée d'un visiophone.

3/ PRISE EN CHARGE DES ENFANTS :

3.1/LE POINTAGE

- **ECOLE PRIMAIRE FORT MOSELLE** : A la suite d'un pré-pointage des enfants de Maternelle effectué par les ATSEM lors de la remise des enfants aux parents, la responsable de l'accueil périscolaire du site de Fort Moselle effectue un pointage précis sur la base de la liste journalière, dans le hall de l'école. Des informations utiles sont échangées si besoin.
Après un passage aux toilettes les enfants sont conduits dans la salle réservée à l'accueil périscolaire.
- Le pointage des enfants d'élémentaire s'effectuent devant les classes. Cette organisation a été prévue en amont avec l'équipe d'enseignants.
- **ECOLE PRIMAIRE LES ISLES** : A la suite d'un pré-pointage des enfants de Maternelle effectué par les ATSEM facilitant ainsi la remise des enfants aux parents (informations fournis par ceux-ci le matin), les animateurs effectuent un pointage précis sur la base de la liste journalière des enfants inscrits à l'accueil périscolaire du soir, dans le hall de l'école. Des informations utiles sont échangées si besoin.
- Le pointage des enfants d'élémentaire s'effectuent dans la cour, les classes quittent le bâtiment par deux portes distinctes. Un animateur par sortie procède au pointage. Chaque classe marque un arrêt afin de faciliter celui-ci. Un double pointage est effectué au moment où l'ensemble du groupe d'enfants inscrits est réuni.

3.2/LES ACTIVITÉS

Les activités périscolaires doivent répondre aux besoins des enfants, renforcer la continuité éducative entre le temps scolaire et le temps périscolaire, développer des animations diversifiées et de qualité, permettre de prendre en compte les rythmes de l'enfant et d'assurer un accompagnement attentif pour chacun d'eux, avec un droit à ne rien faire d'autre que « rêver et se reposer ». Les activités périscolaires favoriseront l'accès pour tous les enfants à des activités culturelles, ludiques, citoyennes et artistiques dans le sens du projet éducatif de la MCL et du PEDT.

3.2.1/ Types d'activités proposées

Certaines activités se dérouleront en autonomie ou en petit groupe, avec la présence d'un animateur :

- Activités ludiques s'appuyant sur des pratiques artistiques dans le cadre d'ateliers encadrés par des intervenants.
- Expressions plastiques (modelage, collages, peinture, création de décors, réalisations d'enfants accrochées au fur et à mesure de leur création)
- Chants
- Lectures de contes

- Jeux collectifs en extérieur lorsque les conditions météorologiques le permettent ou en intérieur
- Jeux de sociétés, Jeux de rôle, Quizz, Jeux de sensibilisation à l'écocitoyenneté

L'équipe se concerta afin de veiller à la cohérence de la programmation et du déroulement des activités.

Les animateurs ayant tous une personnalité, des qualifications et des intérêts spécifiques, il est prévu que chaque membre de l'équipe puisse intervenir sur les deux sites, lors de temps pré définis.

Les enfants inscrits au périscolaire du secteur des Isles et Fort Moselle bénéficieront ainsi des différentes qualités professionnelles et humaines réunies à travers les membres de l'équipe d'animation.

Un programme des activités sera rendu accessible et visible pour les enfants et les parents.

Les activités manuelles

Elles ont pour objectif de développer la curiosité, l'imagination et la créativité par la découverte de la matière, du volume et de techniques. Ces activités seront mises en place par des animateurs lors de temps spécifiques ou lorsque les enfants en feront la demande. Le matériel devra aussi être préparé avant l'activité pour permettre aux animateurs de mieux accompagner les enfants dans leurs réalisations.

Les jeux collectifs et d'expression corporelle

Elles permettent à l'enfant de s'exprimer, s'affirmer, se positionner face aux autres dans un contexte purement ludique. Jouer c'est avant tout se faire plaisir mais c'est aussi apprendre des notions comme la coopération ou l'esprit d'équipe. Les jeux collectifs sont un moyen de socialisation : il y a des règles, on doit se respecter les uns les autres, c'est une façon d'inculquer à l'enfant des repères qui lui seront utiles pour l'avenir.

Les activités découvertes

Elles sont mise en place pour permettre à l'enfant de s'enrichir, de s'ouvrir au monde et de développer son sens critique. Dans ce but nous nous associons au Musée de la Cour d'Or qui nous fera bénéficier de plusieurs interventions sous forme d'ateliers découverte. Ces ateliers seront en lien avec le thème. Le repas à l'époque Gallo-romaine, l'architecture au moyen age, et le portrait dans les collections Beaux-arts seront les sujets de ces ateliers.

Les activités liées au thème

Des d'activités liées au thème seront proposées . Grand jeu, bricolage, jeux d'extérieur, de réflexion, etc. Ces activités feront référence à un lieu (les 5 continents) et une époque (grande découvertes historiques par exemple). Ainsi, les activités ludiques replacées dans leur contexte, permettront aux enfants de commencer à avoir des notions de vue d'ensemble de l'histoire connue.

Les activités artistiques dirigées par des intervenants

La MCL étant une structure qui met en avant l'accès à la culture et aux arts, différents intervenants feront découvrir aux enfants des activités artistiques variées, proposées lors d'un temps défini à l'avance et sur une période précise par des intervenants extérieurs spécialisés.

La thématique retenue étant en lien avec les rythmes sonores, visuels (ateliers de pliages et vidéo montage), les rythmes de la nature (les saisons....), du corps (relaxation, découverte du yoga) :

Aurore Reichert, musicienne chanteuse compositrice, animera un atelier de découverte et d'initiation aux rythmes musicaux, de mise en rythme de mots

Aurel Duda, artiste plieur origamiste animera un atelier de pliage papier.

L'origami est par essence un langage fondé sur le rythme: Organisation des plis sur la feuille, alternance des plis montagne et plis vallée, reproduction de séquences de gestes. Dispersés dans l'espace et accueillant de la lumière, les structures pliées lumineuses guident les pas des regardeurs dans un parcours sensible. Ces techniques mises en œuvre avec les participants seront le pliage de papier et l'assemblage, l'accrochage dans l'espace et la découverte de la construction d'objets lumineux.

Stéphane ULRICH de l'association Cycl'One, association de vidéo montage ayant ses locaux dans MCL, fera découvrir les techniques de prise de vue, de composition et de lecture de l'image. Un montage vidéo sur les activités réalisées par les enfants durant l'année 2016-2017 sera présenté aux familles en fin d'année scolaire.

Judith Brossier, titulaire d'un RYE (Recherche sur le Yoga dans l'Éducation), animera un atelier de découverte du Yoga, pour une meilleure prise en compte du rythme des enfants.

Caroline OPPUS intervenante du Musée de la cour d'or (chargée du public scolaire), animera des ateliers découvertes liés à l'Histoire.

3.2.2/ Objectifs globaux relatifs à l'organisation des animations

Les différentes étapes de l'accueil sont pensées autour de plusieurs objectifs :

Construction de la personnalité, par le biais d'activités ludiques :

- Découverte et développement des capacités d'agir et de communiquer
- Développement de la créativité, de l'expression personnelle
- Acquisition de la confiance en soi (encourager la prise d'initiative)
- Répondre aux besoins d'apprentissage et de découvertes
- Développement des connaissances et des compétences
- Sensibiliser au patrimoine culturel, artistique et naturel

Développement de la vie sociale

- Favoriser l'éveil à l'environnement social, aux principes relationnels,
- Encourager le civisme, la tolérance, l'écoute, la coopération

Accompagnement vers l'autonomie et la responsabilisation

- Participation des enfants aux tâches du quotidien (rangement après l'activité)

Répondre aux besoins physiologiques de l'enfant

- Respect des rythmes
- Favoriser le développement de la motricité

3.2.3/ Découpage horaire de l'accueil

L'accueil périscolaire se déroulera entre 15h45 et 18h45.

Le temps d'accueil sera réparti en 3 phases distinctes :

15h45-16h45, 16h45-17h45 et 17h45-18h45

3.2.4/ L'accueil type

15h45 - Accueil des enfants

Dès l'accueil, un temps libre mais surveillé est mis en place jusqu'à 16h15. Ce temps libre se déroulera à l'extérieur avec un goûter si le temps le permet.

Les animateurs en place, accueilleront les enfants. L'accueil est un temps d'échange privilégié entre animateurs et enfants pour créer des liens de confiance. Il permet également aux animateurs d'observer et d'évaluer l'état de chaque enfant. Ce premier temps pourra être dédié à jouer librement dans la cour (si le temps le permet), le goûter pourra être pris dans le même temps.

Si le temps ne le permet pas, les enfants seront directement accueillis dans les locaux, où ils auront un temps libre et où ils prendront leur goûter.

Des animations encadrées sont prévues.

De 16h15 à 16h45

Les enfants selon leur état (à l'appréciation des animateurs) seront invités à se diriger vers l'activité proposée par l'intervenant extérieur (selon un nombre prédéfini de participants, l'âge auquel est destiné l'activité, le temps de présence de l'enfant au périscolaire, le choix de l'enfant pour l'activité, la disponibilité et l'envie de l'enfant).

Durant le temps de l'activité spécifique, il sera proposé aux autres groupes d'enfants, des activités préparées par les animateurs, ou des activités selon leur choix, à savoir ouvrir son cahier de texte pour les plus grands, éventuellement lire ou ne rien faire.

Premiers retour aux parents assurés par un animateur, échange au sujet de l'enfant.

De 16h45 à 17h45

Activité animée par un intervenant artistique (si prévue au programme) pour les enfants qui en ont fait le choix. Possibilité que l'activité se poursuive sur deux heures (avec un groupe d'enfant différent), ou activité programmée par l'équipe périscolaire. Des activités seront prises en charge par les animateurs pour les enfants qui ne participent pas, et/ou surveillance du temps calme et/ou cahier de texte.

Retours aux parents selon horaires prévus pour chaque enfant, assurés par un animateur.

De 17h45 à 18h45

Les animateurs assureront la gestion des enfants selon leurs besoins en proposant des activités adaptées au niveau de la fatigue et de la concentration de l'enfant.

Retour aux parents des derniers enfants, assurés par un animateur.

3.3/ Les interventions artistiques

Les interventions artistiques mises en place dans le cadre du périscolaire s'inscrivent dans une démarche de création visant à installer l'enfant dans une attitude active de recherche permettant l'expression et la structuration de leur pensée. Les ateliers spécifiques seront en lien avec les différentes thématiques pédagogiques et culturelles aménagées par l'équipe d'animation.

3.3.1/ Déroulement global

- 144 heures d'interventions sur 35 semaines sont prévues sur les deux sites (Ecoles Fort Moselle et Ecole des Isles) en direction des enfants du cycle 1, 2 et 3.
- 4 ateliers d'initiations artistiques différents par semaine, d'une durée de 1h par jour, seront proposés à l'ensemble des enfants accueillis.
- Les ateliers sont prévus sur 6 séances en moyenne, suivant leur spécificité.
Ce qui fait en moyenne un total de 24 ateliers spécifiques sur l'année scolaire.

3.3.2/ Nombre d'enfants

Les enfants participeront aux ateliers par groupe de 8 à 10 enfants maximum.

Chaque enfant bénéficiera de plusieurs initiations artistiques tout au long de l'année.

3.3.3/ Intervenants spécialisés

Nous travaillerons avec différents artistes et intervenants tels que :

Musicien, vidéaste, plasticien (plieur de papier), intervenante du Musée de la Cour d'Or et un atelier de découverte du Yoga animé par une intervenante titulaire d'un RYE (Recherche sur le Yoga dans l'Éducation).

3.3.4/ Les objectifs transversaux

Il s'agit de sensibiliser les enfants à la question artistique et de leur permettre de vivre cette relation au sens tout en travaillant plusieurs objectifs transversaux.

Développement personnel et social

La démarche de création mobilise l'enfant dans sa globalité. Elle sollicite conjointement le corps physique, le domaine de l'intellect et le domaine de l'affect.

Les arts permettent à l'individu d'approfondir sa connaissance de ses dons personnels – ou, tout simplement, de les découvrir.

Le plaisir que procurent l'expérience, la découverte en matière artistique contribue à renforcer la confiance en soi, à faire apprécier ses propres capacités et à motiver l'enfant.

Développement affectif

La démarche de création doit tout particulièrement :

- accorder un statut et un rôle positif aux sentiments et aux valeurs personnelles,
- permettre une prise en compte immédiate des valeurs et des émotions,
- contribuer à l'expression des sentiments.

Apprendre à vivre ensemble

L'expérience de la vie en collectivité permet une éducation à la citoyenneté.

Elle conduit l'enfant à sortir d'une relation égocentrique du monde pour prendre en compte d'autres pôles de référence que lui-même. Particulièrement dans une démarche de création, l'enfant est amené à mettre en jeu toutes ses potentialités (se déplacer, agir, construire, utiliser plusieurs outils et médium..anticiper, rêver, choisir, communiquer, évaluer, nettoyer, ranger), c'est un cheminement nécessaire vers l'autonomie et le sens de la responsabilité personnelle et collective.

Développer les savoirs faire

La démarche de création permet l'apprentissage de la rigueur et de la cohérence, la capacité à organiser son travail, à se concentrer, à écouter, à prendre du recul, à évaluer et à gérer le temps, l'espace.

Développer les savoirs être

C'est permettre chez l'enfant de :

- développer son imaginaire,
- éveiller sa sensibilité
- stimuler son esprit critique.

3.4/ Grille d'activités

Pour cette année scolaire 2016 / 2017:

Nous poursuivrons le thème « **L'enfant et sa planète** ».

Ce thème sur lequel se baseront les activités périscolaires permet de par sa formulation d'explorer tous les aspects des rapports de l'enfant avec son environnement, que ce soit à l'échelle locale ou dans une dimension plus globale.

Nous reviendrons sur certains thèmes abordés l'année précédente, comme l'environnement scolaire, la place de l'enfant dans sa ville, ou l'éco-citoyenneté. Cependant, cette année nous explorerons plus en profondeur les liens entre culture, civilisation et Histoire.

Nous ferons découvrir aux enfants les cultures et traditions du monde à travers des exemples d'événements historiques, les grandes découvertes, placés chacun dans son contexte et son lieu (les 5 continents seront concernés).

D'autre part la MCL étant une structure qui met en avant l'accès à la culture et aux arts, différents intervenants feront découvrir aux enfants des activités artistiques variées, proposées lors d'un temps défini à l'avance et sur une période précise par des intervenants extérieurs spécialisés, la thématique retenue étant en lien avec les rythmes sonores, visuels (ateliers de pliage et vidéo montage), les rythmes de la nature (les saisons...), du corps par le biais d'ateliers de relaxation, de découverte du yoga (permettant une meilleure prise en compte du rythme des enfants).

Les journées mondiales seront également l'occasion d'interroger la dimension mondiale de la culture de l'enfant et la manière dont il vit, envisage, crée sa planète.

Un programme hebdomadaire précisant l'intitulé des activités sera proposé aux enfants et visible par les familles, sur la base de propositions d'activités qui prennent en compte l'état et le choix des enfants et du découpage horaire journalier suivant :

Semaine type

	LUNDIS	MARDIS	JEUDIS	VENDREDIS
15h45 - 16h45	Rassemblement des enfants, Goûter	Rassemblement des enfants, Goûter	Rassemblement des enfants, Goûter	Rassemblement des enfants,Goûter
	Jeux collectifs (en extérieur lorsque les conditions météorologiques le permettent)	Jeux collectifs (en extérieur lorsque les conditions météorologiques le permettent)	Jeux collectifs (en extérieur lorsque les conditions météorologiques le permettent)	Jeux collectifs (en extérieur lorsque les conditions météorologiques le permettent)
	Présentation du programme de la semaine. Activité ludique de découverte en lien avec le thème	Activités ludiques en sous groupe de découverte en lien avec le thème	Activités ludiques en sous groupe de découverte en lien avec le thème	Activités ludiques en sous groupe de découverte en lien avec le thème
16h45 - 17h45	<u>Activités proposées en sous groupe :* - Activité de pratiques artistiques conduite par un intervenant extérieur spécialisé ou Activité proposée par l'enfant ou - Activités proposées par les animateurs</u>	<u>Activités proposées en sous groupe :* - Activité de pratiques artistiques conduite par un intervenant extérieur spécialisé ou Activité proposée par l'enfant ou - Activités proposées par les animateurs</u>	<u>Activités proposées en sous groupe :* - Activité de pratiques artistiques conduite par un intervenant extérieur spécialisé ou Activité proposée par l'enfant ou - Activités proposées par les animateurs</u>	<u>Activités proposées en sous groupe :* - Activité de pratiques artistiques conduite par un intervenant extérieur spécialisé ou Activité proposée par l'enfant ou - Activités proposées par les animateurs</u>
	Temps calme/Jeux de société	Temps calme/Jeux de société	Temps calme/Jeux de société	Temps calme/Jeux de société
	Cahier de texte	Cahier de texte	Cahier de texte	Cahier de texte
17h45 - 18h45	Jeux individuels	Jeux individuels	Jeux individuels	Jeux individuels
	Modelage, dessin, lecture	Modelage, dessin, lecture	Modelage, dessin, lecture	Modelage, dessin, lecture
	Jeux de société	Jeux de société	Jeux de société	Jeux de société

selon le nombre d'enfants et le nombre de séances hebdomadaires consacrées à l'activité de pratiques artistiques programmées.

4/ COMMUNICATION DU PROJET EDUCATIF ET DU PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique en lien avec le projet éducatif élaboré par l'organisateur, est conçu pour l'année en concertation avec l'équipe périscolaire. Le projet pédagogique et le projet éducatif sont diffusés aux parents par l'intermédiaire de l'équipe éducative, et ce dès la rentrée.

Par la suite, et suite aux réunions hebdomadaires avec l'équipe d'animateurs, un planning sera mis en place chaque semaine, sur la base du programme annuel, afin que les parents et les enfants puissent suivre en temps réel, les activités du périscolaire.

L'affichage se fera dans les lieux où se fait le retour aux parents, et d'autres affichages propres au fonctionnement du périscolaire se feront au même endroit.

L'affichage sera fait sous forme d'un semainier, clair et en couleur, agrémenté si nécessaire d'illustrations qui permettront aux plus petits de repérer la nature des activités.

Le semainier pourra être complété par de courts textes descriptifs de certaines activités proposées, en l'occurrence par les intervenants extérieurs, voire même d'une présentation des intervenants.

Ceci permettra aux parents de juger de la qualité des contenus du périscolaire, et plus particulièrement, de la dimension artistique importante qu'y apporte la MCL.

Il sera souhaitable qu'un exemplaire de ce semainier soit remis à l'équipe éducative également. Ce lien important pourra permettre, comme le précise le PEdT, d'établir une plus forte cohérence et une meilleure continuité dans la mission éducative confiée à l'ensemble de la communauté des «acteurs éducateurs», et en prévision de concertations qui conduiront à une évolution positive et réussie pour les jeunes messins.

Le site de la MCL sera utilisé au mieux afin de relayer l'information en direction des familles en particulier.

5/ PRISE EN COMPTE DES PUBLICS

La MCL est en charge de l'accueil périscolaire du soir sur deux écoles distinctes :
Fort Moselle et Les Isles

ECOLE DU FORT MOSELLE

Cette école accueille un effectif de 130 enfants répartis en maternelle et en primaire dont une dizaine répartis en 2 CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire) concernant des enfants porteurs de handicaps moteurs.

ECOLE DES ISLES

Cette école accueille un effectif global de 202 enfants répartis en maternelle et en primaire.

5.1/ Modalités de prise en compte de la parole de l'enfant et rapport aux parents

Afin que l'enfant puisse s'exprimer sur l'accueil, un court temps de parole pourra être mis en place à la fin des différentes activités, par petits groupes afin que les enfants fassent part de leurs impressions au fur et à mesure sur les activités, la façon dont ils les ont vécues.

Un panneau d'affichage avec double lecture (écrite et pictogrammes) pourra également permettre aux enfants de donner leur avis par un système de croix et code couleurs : vert, j'ai beaucoup aimé l'activité ; orange, j'ai moyennement aimé ; rouge, je n'ai pas aimé. Cela pourra ensuite permettre d'aider l'enfant à faire ses choix parmi les activités ou de donner une indication sur son rythme (niveau de fatigue, motivation, etc...). Les réflexions des enfants pourront être notées et donneront lieu à évolution ou changement dans le déroulement des activités.

Une concertation hebdomadaire permettra d'effectuer un débriefing sur l'expression des enfants et d'apporter les améliorations ou les changements nécessaires, de revoir l'attention à porter plus particulièrement à chaque enfant, et de mesurer la nécessité d'accentuer le dialogue avec les

parents. Pour autant la parole de l'enfant ne doit pas devenir un chantage ; si quelque chose de l'ordre de l'organisation ou des activités ne lui plaît pas, l'écouter ne veut pas dire le laisser devenir «capricieux». Une concertation avec les parents pourra s'avérer nécessaire afin d'identifier la façon la plus adaptée de prendre en compte la parole de leur enfant.

Certaines paroles d'enfants devront être prises en compte sur place et n'attendront pas une concertation hebdomadaire, les animateurs en charge des enfants devront être réactifs afin que l'accueil périscolaire reste un lieu rassurant et convivial où l'enfant se sente écouté.

5.2/ Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps

La loi du 11 février 2005 définit le handicap dans toute sa diversité.

L'article 2 déclare que « *constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant* ».

L'accueil périscolaire doit rester accessible à tous et inclure au mieux les enfants handicapés. Pour ce qui concerne le lot N°5, L'école Fort Moselle est particulièrement concernée dans la mesure où elle comporte une CLIS accueillant des enfants porteurs de handicap moteur. Il faudra par conséquent, et quel que soit le site concerné, prévoir un accueil particulier en termes d'aménagements, d'adaptation des activités, et de précautions spécifiques à prendre pour ces publics. Tous les acteurs (structure titulaire, directeur périscolaire, animateurs, famille, enfant) seront informés. Une formation de l'équipe aux spécificités du handicap pourra s'avérer nécessaire.

En cas d'accueil d'un enfant en situation de handicap, une première réunion avec les parents devra avoir lieu afin de déterminer les capacités de l'enfant à faire ou ne pas faire certaines activités, afin de définir les moyens d'adapter au mieux le fonctionnement de la structure à la demande des parents, afin de cadrer les objectifs de ces derniers ainsi que les besoins de l'enfant. Après concertation, les parents devront renseigner précisément les difficultés de l'enfant et la manière dont ils les gèrent au quotidien afin que nous nous adaptions au mieux. (Un document d'évaluation existe pour mettre en place cette évaluation) Cette concertation doit nous permettre de déterminer si il y a lieu de former une personne du périscolaire pour prendre en charge particulièrement ces enfants.

Une évaluation spécifique relative aux objectifs pédagogiques sera mise en place par l'équipe d'animation périscolaire pour le ou les enfants concernés.

5.3/ Une cohérence pédagogique pour une meilleure prise en compte des publics

La participation de la MCL à l'accueil périscolaire vise à intégrer la MCL et le projet d'éducation populaire et artistique qu'elle porte au cœur même du quartier. Cette association est une MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) dont l'objet statutaire est de permettre aux habitants de construire du projet collectif et de participer à la vie de la cité. Bien que connue au delà des frontières de la Ville, la MCL a pour vocation d'être une maison de quartier ouverte à tous et fédératrice. Le fait d'animer l'accueil périscolaire du soir permettra de renforcer cette identité auprès des enfants, futurs adolescents et auprès des parents, citoyens potentiellement actifs. Par ailleurs, la MCL développe depuis plusieurs années des centres aérés à travers ses ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) de vacances « l'Enfance de l'Art », elle propose des stages artistiques thématiques pour les 6-15 ans au cours des vacances, elle met en œuvre plus de 20 ateliers chaque année dans le cadre des animations estivales organisées par la Ville de Metz. La MCL souhaite être porteuse sur les quartiers des Isles et Fort-Moselle d'une cohérence pédagogique d'ensemble sur la globalité de ces actions en direction du jeune public, animations périscolaires incluses.

6/ LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE PEDAGOGIQUE

6.1/ Les qualifications et les exigences

Les taux d'encadrement sont de 1 animateur qualifié pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur qualifié pour 14 enfants de plus de 6 ans. Au delà de 4 animateurs par site, le taux maximum admis d'animateurs non qualifiés sera de 20%.

6.2/ L'école Fort Moselle

Identité et qualification du responsable du site Fort Moselle :

Hélène MAUSS – BAFD, directrice adjointe

Animatrice : titulaire cap petite enfance

Nombre de mineurs sur ce site : 20 maximum

– de 6 ans : 10 6 ans et + : 10

6.3/ L'école des Iles

Identité et qualification du responsable du site les Isles :

Jérôme VELVELOVICH – stagiaire BAFD, animateur

Animateurs titulaires: BAFA + C.A.P. Petite Enfance

Nombre de mineurs sur ce site : 48 maximum

➤ - de 6 ans : 20 6 ans et + : 28

6.4/ L'équipe pédagogique globale

L'équipe périscolaire composée de 8 titulaires :

- 1 directrice BAFD (titulaire) sur l'ensemble des sites
- 1 directrice adjointe BAFD (titulaire) responsable sur le site Fort Moselle
- 1 animateur BAFD (stagiaire) responsable sur le site des Isles
- 3 animateurs BAFA (titulaires)
- 2 animateurs titulaires d'un C.A.P. Petite Enfance

6.5/ Les temps de travail de l'équipe pédagogique d'animation

6.5.1/ Sur site

L'équipe sera en charge de :

- la préparation de l'accueil avant l'arrivée des enfants, y compris de l'affichage des informations
- l'accueil des enfants et du lien avec les parents,
- l'évaluation de l'état des enfants (fatigue, excitation, santé...),
- la surveillance du temps du goûter et des temps libres dans la cour ou les salles,
- la déclinaison des activités prévues et de l'aide aux enfants dans leurs activités
- d'apporter si nécessaire de l'aide à l'intervenant du moment
- d'assurer le retour aux parents
- ranger et nettoyer succinctement les salles après le départ des enfants
- de tenir à jour le registre des présences
- L'équipe aura à coeur :
 - d'assurer la sécurité morale et physique des enfants
 - d'être à l'écoute des enfants, de noter leurs remarques
 - de prévenir le directeur à tout moment en cas de problème ou d'incident et les services compétents en cas d'accident grave.

6.5.2/ En dehors des temps de vis à vis pédagogiques

L'équipe pédagogique au complet participera au minimum à une réunion hebdomadaire visant à préparer et évaluer les accueils périscolaires en lien avec l'organisateur, l'équipe éducative de l'établissement et les intervenants ponctuels. Il s'agira de préparer les activités et les plannings en amont et de transmettre et d'échanger autour d'éventuelles problématiques repérées sur sites.

En cas d'absence prévisible d'un animateur ou d'un intervenant, le directeur du périscolaire en sera informé dès que possible pour pourvoir à son remplacement.

6.6/ Répartition des rôles dans l'équipe pédagogique d'animation

6.6.1/ Rôle du directeur du périscolaire

C'est la directrice du périscolaire qui a autorité sur les personnes qui assurent l'accueil. La présence de la directrice est nécessaire sur ou à proximité des lieux où sont accueillis les enfants. Il est responsable :

- de recruter ou de participer au recrutement des animateurs
- d'organiser le travail des animateurs
- de planifier les activités et mobiliser les animateurs pour l'encadrement de ces dernières
- de s'assurer des conditions de sécurité et d'hygiène de l'accueil
- de s'assurer du stock des fournitures pédagogiques et du matériel
- de développer le lien avec les familles et les partenaires
- d'accompagner et conseiller les animateurs et de contribuer à leur formation
- de rendre compte du déroulement de l'accueil à l'organisateur
- d'évaluer l'accueil avec l'ensemble des acteurs (animateurs, parents, enfants, organisateurs, prestataires, financeurs...)
- de vérifier la tenue à jour de l'état de présence des enfants et d'en tirer un bilan à l'attention de la MCL, de la Ville de Metz et de la CAF
- d'envoyer les bilans CAF nécessaires au paiement de l'ASRE et de la PSO

Dans le cas présent, la directrice est responsable de 2 sites, Fort Moselle et les Isles. A ce titre, elle doit se consacrer exclusivement aux fonctions de coordination et de suivi des différentes unités en y assurant notamment une présence régulière. Elle doit être joignable en permanence et disponible pour répondre aux sollicitations de l'équipe répartie sur les différents sites.

6.6.2/ Rôle de la directrice adjointe

La directrice adjointe est sous l'autorité de la directrice du périscolaire et en cas d'absence de celle-ci, elle sera la référente pour l'équipe. Elle travaille en partenariat avec la directrice, la seconde dans son action.

6.6.3/ Rôle des référents de chaque site

C'est la directrice du périscolaire - Elisabeth LENDA – BAFD - qui assurera la coordination et le suivi de tous les sites.

L'école Fort Moselle

Identité et qualification de la responsable du site Fort Moselle :

Hélène MAUSS – BAFD, directrice adjointe

Nombre de mineurs sur ce site : 20 maximum

– de 6 ans : 10 6 ans et + : 10

L'école des Isles

Identité et qualification du responsable du site les Isles :

Jérôme VELVELOVICH – stagiaire BAFD, animateur

Nombre de mineurs sur ce site : 48 maximum

- de 6 ans : 20

6 ans et + : 28

Les référents sont sous l'autorité de la directrice de l'accueil du périscolaire :

- Ils sont garants du bon fonctionnement de l'accueil sur les sites précités.
- Ils sont en mesure de joindre la directrice à tout moment.
- Ils participent à l'élaboration du projet, à son évaluation et veillent à la mise en oeuvre de celui-ci.
- Ils sont en possession des documents obligatoires.
- Ils doivent transmettre toutes informations utiles à l'organisation de l'accueil vers la directrice et l'équipe.
- Ils contribuent à développer le lien avec les familles.
- Ils veillent à l'application des normes d'hygiène et de sécurité.
- Ils assurent le suivi sanitaire.
- Ils rendent compte des besoins en fournitures.
- Ils sont membres de l'équipe d'animation.

6.6.4/ Rôle de l'animateur

L'animateur :

- Il est garant de la sécurité physique et morale des enfants.
- Il participe à la demande du directeur à l'élaboration et à la mise en action du projet pédagogique.
- Il fait respecter le règlement intérieur.
- Il assure la gestion des conflits si besoin.
- Il établit un dialogue avec l'enfant.
- Il est un référent pour l'enfant. A ce titre, Il a une tenue et un vocabulaire adapté face aux enfants.
- En tant qu'éducateur, il transmet des valeurs citoyenne, d'entraide, de partage, de coopération mais également des savoirs techniques.
- Il arrive avant l'heure de l'accueil des enfants, et prévient à l'avance en cas d'absence.
- Il met en place les activités en rapport avec le projet pédagogique auprès des enfants.
- Il apporte son aide à l'intervenant extérieur si cela s'avère nécessaire et reste responsable du groupe d'enfants.
- Il suit l'évolution de l'enfant, il est attentif à l'état de celui – ci et il est en mesure de le conseiller sur le choix d'une activité.
- Il fait un retour de l'accueil quotidien, relève les absences, les présences.
- Il participe activement aux réunions préparatoires, d'évaluations et de bilan prévus dans le cadre de l'accueil périscolaire.

6.7/ Objectifs globaux relatifs à l'équipe d'animation

- Renforcer la cohésion de l'équipe
- Définir les besoins et les attentes
- Faire émerger les capacités
- Permettre le développement des compétences
- Répondre aux besoins en formation
- Favoriser les échanges, ouvrir des espaces de réflexion à propos de la mission éducative de l'équipe
- Sensibiliser à la qualité : cohérence entre les objectifs et les activités proposées

6.8/ Modalités d'évaluation de l'accueil périscolaire et restitution

6.8.1/ Avec l'équipe pédagogique

Suite à la construction et mise en place du projet pédagogique par l'ensemble de l'équipe, il sera important de créer des outils d'évaluation des actions afin de pouvoir rester au plus près de la réalité de terrain.

Ces évaluations se feront en 3 temps :

Une première évaluation consistera, lors de la création du projet pédagogique, à mettre en balance les publics et ses besoins et les moyens pour répondre aux besoins.

Les critères d'évaluation seront : l'analyse de la structure concernée, le nombre d'enfants, sa répartition (petits et grands), la nature du public, les lieux dédiés au périscolaire, les besoins matériels, les attentes des parents, les directives éducatives édictées par le PedT et par le projet éducatif de la MCL.

De façon concrète cette évaluation pourra se faire sous forme de tableaux dans lesquels seront regroupées les informations ci-dessus énoncées.

Une seconde évaluation se fera sur le terrain par des moyens déjà exposés : un affichage des activités étant à la disposition des enfants, ce dernier leur servira à inscrire leurs « ressentis » en rapport avec les activités proposées soit par les animateurs soit par les intervenants spécifiques.

Tout événement, prise de parole, remarque sera consigné afin de faire évoluer le projet dans son ensemble. Cela nourrira l'évaluation du projet initialement mis en place en le confrontant au réel.

Plus concrètement, des affichages à destination des enfants, des parents, et un livre de notes seront utilisés sur chaque site à cet effet.

Une troisième évaluation, aura lieu cette fois en concertation après l'action au moment de la réunion hebdomadaire de l'équipe : il sera question de mettre en balance toutes les informations recueillies afin de les comparer avec l'ensemble du projet de départ.

Ce travail étant fait semaine après semaine, il nous permettra une analyse et une évaluation fine des actions de terrain.

Les réunions hebdomadaires se feront selon un ordre du jour établi par le directeur, informé par avance des sujets à traiter par retour des documents mis à la disposition des animateurs, des parents et des enfants.

6.8.2/ Avec les enfants

Les enfants sont spontanés et diront « à chaud » comment ils vivent l'action en cours. Nous comptons également sur les retours faits par les parents après des discussions familiales ainsi peut être que les retours du corps enseignant.

Des tableaux ludiques avec des codes couleurs seront proposés en fonction des activités, pour chaque jour d'accueil périscolaire. Ils seront conservés en vue du bilan hebdomadaire. Les réflexions des enfants seront également notées s'ils n'utilisent pas les tableaux.

Une absence prolongée d'un enfant au périscolaire devra être prise en compte et analysée afin de voir si un lien existe entre cette absence et un éventuel soucis de l'enfant vis à vis de l'accueil périscolaire.

6.8.3/ Avec les parents

Nous mettrons en place au même titre que pour les enfants des documents à la disposition des parents, par mail ou sur papier sous forme de questionnaire reprenant une période, sur lequel les parents pourront noter leurs remarques. Nous rappellerons les éléments du projet pédagogique et ses objectifs.

Par ailleurs, il sera prévu au moins deux fois par an un temps de présentation et de restitution convivial auprès des familles des travaux réalisés par les enfants. Ces temps seront gratuits et se dérouleront sur le site d'accueil des enfants au moins une fois par an.

Des rendez-vous pour recevoir les parents pourront également être mis en place.

6.8.4/ Avec la Ville de Metz

Afin de pouvoir compléter dûment les documents mis à disposition des équipes de l'accueil périscolaire, nous utiliserons tous les documents précédents traités chacun sous forme de bilan en réunion hebdomadaire d'équipe.

Il sera possible d'être en relation avec l'interlocuteur représentant la ville de Metz, quotidiennement.

Un comité de pilotage se réunira une fois par an afin d'évaluer les actions du contrat Enfance-jeunesse. Cette réunion rassemblera un représentant de chaque lot.

Enfin, la MCL participera une fois par an à un Forum des activités périscolaires qui se déroulera un samedi et auquel participeront au moins deux personnes de la structure afin d'y assurer une animation.

7/ RESPECT DES NORMES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Des sanitaires sont prévus en proximité des locaux destinés à l'accueil périscolaire (intérieurs ou extérieurs).

Aucun enfant ne sera autorisé à se déplacer seul aux toilettes. Un animateur sera chargé de l'accompagner.

Le lavage des mains sera obligatoire après le passage aux toilettes, avant le goûter et après ce dernier. Un animateur veillera à l'hygiène à ces différents moments.

Les accès qui donnent sur l'extérieur des bâtiments ainsi que les accès par les cours devront être fermés au moment de l'accueil. L'accès extérieur ne se fera qu'au moment du retour aux parents ou uniquement lorsque l'enfant sera accompagné par un animateur.

Les accès aux salles prévues pour l'accueil seront dégagés, en cas de nécessité d'évacuation des enfants.

Deux accès devront être possibles :

Les animateurs devront connaître les consignes d'évacuation des locaux et savoir quelle est la conduite à tenir en cas d'accident sur une personne.

Toutes les zones des salles accueillant les enfants seront ouvertes et visibles afin d'assurer une meilleure surveillance.

Concernant le matériel pédagogique utilisé par les enfants, il sera adapté et les animateurs veilleront à ce que les enfants en fassent l'usage qui lui est destiné. Aucun objet contondants ne sera laissé aux enfants.

La sécurité morale des enfants doit être assurée par la formation des animateurs à la gestion de conflit. Ceux-ci doivent veiller à l'apprentissage du respect des différences et à ce qu'aucun enfant ne soit victime de harcèlement.

8/ PARTENARIATS ET ÉQUIPE ÉDUCATIVE AU SENS LARGE

8.1/ Avec les intervenants artistiques

Les intervenants artistiques qui interviendront dans le cadre du périscolaire, inscriront leur travail dans une démarche de création visant à installer l'enfant dans une attitude active de recherche permettant l'expression et la structuration d'une pensée singulière. Les ateliers spécifiques seront en lien avec les différentes thématiques pédagogiques et culturelles aménagées par l'équipe d'animation.

Les animateurs auront pour mission d'accueillir les intervenants selon le programme fixé, de faciliter la mise en place des activités spécifiques, de préparer les espaces dédiés à leurs interventions et de les seconder (à la demande de l'intervenant).

Afin de ne pas gêner le travail de l'intervenant artistique, les animateurs devront connaître par avance le nombre et l'âge des enfants participant à l'atelier et regrouper les enfants concernés à cet effet. Les animateurs seront informés par avance des besoins éventuels de l'intervenant : locaux, espace dans les salles du périscolaire, et mobilier, matériel nécessaire, besoins en animateur

8.2/ Avec les parents

Afin d'assurer une continuité éducative entre toutes les parties, il sera indispensable de créer un lien privilégié avec les parents. La prise en charge périscolaire devra être un moment rassurant pour les enfants et pour les parents. Une relation de confiance devra s'établir entre l'équipe et les parents afin que ces derniers sachent que la fatigue et le rythme de leur enfant est bien pris en compte après une journée d'école.

Un affichage sur les activités que nous proposons aux enfants sera à la disposition des parents en début d'année scolaire et rappelé de façon hebdomadaire pour une meilleure lisibilité, et ce, tout au long de l'année.

Un bon contenu mais une bonne gestion des rythmes des enfants devra faciliter le lien avec les parents. Un retour leur sera fait chaque soir, même s'il est succinct.

Le rôle de l'équipe sera également d'écouter le retour des parents suite aux éventuels commentaires que l'enfant aura pu faire chez lui.

Des retours de groupe seront proposés plusieurs fois par an afin que les parents puissent voir en substance les résultats du projet pédagogique initié pour les enfants (moment de Noël, avant les grandes vacances et éventuellement à la demande des parents eux même).

Un questionnaire de satisfaction est prévu.

8.3/ Avec les écoles, les professeurs

L'équipe du périscolaire s'inscrira dans une logique co-éducative avec les parents mais aussi les enseignants. Il est logique que l'équipe d'animateurs connaisse le projet d'école et que les enseignants connaissent le projet pédagogique du périscolaire.

Cette double connaissance permettra de construire des passerelles entre les deux, à la demande de l'une ou l'autre partie.

Au-delà de réunions formelles, l'animateur est susceptible d'échanger avec les enseignants sur les différents projets mais également sur les enfants eux-mêmes.

Les retours de parents et des enseignants, par l'intermédiaire des animateurs, permettront l'adaptation des projets.

8.4/ Avec les organismes institutionnel et financeurs

Ville de Metz

Chargée de mettre en place la réforme des rythmes scolaires sur son territoire, la Ville de Metz crée les conditions de partenariat entre tous les acteurs qui participent à la mise en place de cette réforme et facilite l'accès à tous à un accueil périscolaire de qualité.

La Ville de Metz est aussi garante d'un dialogue entre les acteurs de la communauté éducative, les différents partenaires et elle-même afin de faire évoluer le projet et que l'enfant reste au cœur de celui-ci.

Caisse d'Allocation Familiale de Moselle

Par le contrat « enfance/jeunesse », la Caisse d'Allocation Familiale de Moselle participe comme financeur et « facilitateur » à l'accès au plus grand nombre d'enfants au service périscolaire.

La plupart des objectifs de ce contrat « enfance et jeunesse » sont communs avec ceux de la réforme des rythmes scolaires mise en place par la Mairie de Metz.

Le partenariat avec la CAF devra être rigoureux dans le sens d'une remontée la plus juste possible des temps de présence des enfants conditionnant le montant de participation de la caisse.